

Actualités

COVID-19

La FNA lance son annuaire des pros en activité

Alors que de nombreux garages ont été contraints de fermer boutique face au risque sanitaire, la FNA a mis en ligne un annuaire des professionnels encore en activité.

https://www.decisionatelier.com/La-FNA-lance-son-annuaire-des-pros-en-activite,13799?email=edgar.egnell@fna.fr&utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=20200330

Réparateurs et distributeurs ouverts : résultat de l'enquête FEDA / FNA

LA FEDA et la FNA publient aujourd'hui les résultats de l'enquête visant à répertorier au sein de leurs adhérents respectifs les entreprises de distribution automobile et des services de l'automobile ouvertes ou sous astreinte durant la crise sanitaire.

https://www.am-today.com/article/reparateurs-et-distributeur-ouverts-resultat-lenquete-feda-fna?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=L%27actu+Aftermarket+du+31-03-2020

Les salariés d'Oscaro inquiets pour leur santé

Craignant d'être contaminés, les employés des deux sites logistiques d'Oscaro ont exercé leur droit de retrait la semaine dernière. Ce lundi 30 mars 2020, ils ont obtenu plusieurs engagements de la part de la direction.

<http://www.journalauto.com/lja/article.view/33459/lja/6/Les%20salari%C3%A9s%20d'Oscaro%20inquiets%20pour%20leur%20sant%C3%A9?actId=ebwpOYMB8s1ZLzyWfwrlo9UcvuQDVN7a57ET3fWtrS86SZ6-5k0R1v1C7RJWiuoK&actCampaignType=MAIL&actSource=3142>

CONTRÔLE TECHNIQUE

Coronavirus: contrôle technique des PL, le réseau Dekra reste ouvert

DEKRA assure un service pendant cette période d'épidémie de Covid-19 en maintenant ouvert entre 60 et 70 % de ses 150 centres spécialisés dans le contrôle technique poids lourd. La liste des centres ouverts, mise à jour quotidiennement, est disponible sur le site DEKRA (<https://www.dekra-pl.com/>) et afin d'éviter au maximum les contacts, la prise de rendez-vous ne se fait que par téléphone.

https://www.am-today.com/article/coronavirus-contrôle-technique-des-pl-le-reseau-dekra-reste-ouvert?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=L%27actu+Aftermarket+du+31-03-2020

SECURITÉ ROUTIÈRE

Le système de replay vidéo Smartmoov récompensé par la sécurité routière

A l'occasion de la remise des prix innovation sécurité routière 2020 qui s'est tenue ce jour, la Sécurité Routière a récompensé la start-up Smartmoov pour son outil pédagogique dans la catégorie : promotion des comportements responsables.

https://www.am-today.com/article/le-systeme-replay-video-smartmoov-recompense-par-la-securite-routiere?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=L%27actu+Aftermarket+du+31-03-2020

PNEUMATIQUES

Covid-19 : Profil Plus maintient ses services aux professionnels mobilisés

Pendant l'épidémie de Covid-19, Profil Plus assure ses services auprès des professionnels qui poursuivent leur activité.

https://www.decisionatelier.com/Covid-19-Profil-Plus-maintient-ses-services-aux-professionnels,13795?email=edgar.egnell@fna.fr&utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=20200330

CONSTRUCTEURS

Coronavirus: Renault redémarre ses usines chinoise et sud-coréenne

Le constructeur automobile Renault a indiqué lundi que les deux usines dont il dispose en Chine et en Corée du Sud "ont repris leur activité ou sont en cours de reprise", tandis que tous ses autres sites sont à l'arrêt en raison de la pandémie de coronavirus.

https://www.am-today.com/article/coronavirus-renault-redemarre-ses-usines-chinoise-et-sud-coreenne?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=L%27actu+Aftermarket+du+31-03-2020

SALONS

Covid-19 : le Mondial de l'auto et de la moto annulé

Les organisateurs du Mondial de l'auto et de la moto viennent d'annoncer que la tenue sous sa forme actuelle du Salon ne serait pas possible compte tenu de la crise sanitaire. Des pistes alternatives sont à l'étude pour une édition minimaliste. Mais rien n'est moins sûr...

<https://www.decisionatelier.com/Covid-19-le-Mondial-de-l-auto-et-de-la-moto-annule,13798>

SPORT AUTO

Coronavirus : l'équipe Mercedes de F1 a fabriqué son premier respirateur

Des chercheurs, des médecins et des ingénieurs l'équipe Mercedes de Formule 1 ont développé en moins d'une semaine une assistance respiratoire permettant de soulager les poumons des malades du nouveau coronavirus en évitant de les placer sous respirateurs.

https://www.am-today.com/article/coronavirus-lequipe-mercedes-f1-fabrique-son-premier-respirateur?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=L%27actu+Aftermarket+du+31-03-2020

Coronavirus : Helmut Marko (Red Bull) a voulu contaminer ses pilotes

Un responsable de l'écurie autrichienne de Formule 1 Red Bull Racing a reconnu avoir proposé une stratégie de contamination volontaire des pilotes par le nouveau coronavirus, afin qu'ils puissent en être immunisés pour le début de la saison, mais sans obtenir de gain de cause.

https://www.am-today.com/article/coronavirus-helmut-marko-red-bull-voulu-contaminer-ses-pilotes?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=L%27actu+Aftermarket+du+31-03-2020

Politique, juridique, fiscal et règlementaire

FISCALITÉ

Coronavirus : les contrôles fiscaux suspendus, incertitudes sur la déclaration d'impôt

L'administration fiscale, qui a suspendu ses contrôles pendant l'épidémie, se trouve en première ligne dans le soutien à l'activité économique. En attendant de pouvoir de nouveau accueillir du public, le fisc pourrait prolonger la campagne de déclaration pour l'impôt sur le revenu.

<https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/coronavirus-les-contrôles-fiscaux-suspendus-incertitudes-sur-la-declaration-dimpot-sur-le-revenu-1190296>

RÈGLEMENTAIRE

Décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation

Ce décret organise le fonctionnement du fonds institué par l'ordonnance n° 2020-317 du 25 mars 2020 portant création d'un fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation.

Ce fonds, financé notamment par l'Etat, les régions et les collectivités d'outre-mer, bénéficie aux personnes physiques (travailleurs indépendants, artistes-auteurs, etc.) et aux personnes morales de droit privé (sociétés, associations, etc.) exerçant une activité économique et remplissant les conditions suivantes : l'effectif est inférieur ou égal à dix salariés ; le CA hors taxes lors du dernier exercice clos est inférieur à un million d'euros ; le bénéfice imposable augmenté le cas échéant des sommes versées au dirigeant au titre du dernier exercice clos est inférieur à 60 000€ ; ces entreprises ont soit fait l'objet d'une interdiction administrative d'accueil du public entre le 1er et le 31 mars 2020, soit elles ont subi une perte de CA supérieure à 70 % pendant cette période par rapport à l'année précédente. Les personnes titulaires d'un contrat de travail à temps complet ou d'une pension de vieillesse ou ayant bénéficié d'indemnités journalières de sécurité sociale d'un montant supérieur à 800€ sur la période sont exclues du dispositif. Ces personnes percevront sur demande une aide forfaitaire de 1 500€ (ou une aide égale à leur perte de chiffre d'affaires si celle-ci est inférieure à 1 500€). La demande d'aide devra être réalisée par voie dématérialisée, au plus tard le 30 avril.

Ces personnes pourront bénéficier d'une aide complémentaire forfaitaire de 2 000€ lorsqu'elles emploient au moins un salarié, qu'elles se trouvent dans l'impossibilité de régler leurs dettes à trente jours et qu'elles se sont vu refuser un prêt de trésorerie par leur banque. La demande d'aide complémentaire



devra être réalisée par voie dématérialisée, au plus tard le 31 mai, et sera instruite par les services des conseils régionaux.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041768315&dateTexte=&categorieLien=id>